



Avis

Conseil Communal

Il est porté à la connaissance du public de la décision ci dessous en séance du :

19/02/2024

14 - 2) Règlement temporaire de la circulation, dans la rue de l'Ecole à Clemency, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 22 décembre 2023 délibération n° 3.

Après délibération et à l'unanimité

approuve

Le règlement temporaire de la circulation, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en date du 22 décembre 2023 délibération n° 3, dans la rue de l'Ecole à Clemency;

Le Collège des bourgmestre et échevins

Michel WOLTER
Yves CRUCHTEN
Frank PIRROTTE
Mireille DUPREL

